

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 78-152 du 13 juin 1978

portant nomination du Camarade TCHIBOZO  
Christophe, Officier des F.A.P., en  
qualité de Délégué Militaire de la  
Province du Mono.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de  
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-  
nement ;  
VU le décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement ;  
VU l'ordonnance n° 75-44 du 21 juillet 1975, portant création du poste  
de Délégué Militaire Provincial ;  
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 mai 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le Camarade TCHIBOZO Christophe, Officier des F A P, est  
nommé Délégué Militaire de la Province du Mono.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction  
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 juin 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances et pour  
Le Ministre Délégué auprès du Président de la  
République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Orientation Nationale absent,



Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 14  
~~DPE-DGAJL-INSAE~~ 6 IGE 4 ~~DCCT-ONEPI-Gde Chanc.~~ 3 ~~UNB-FASJEP-BN~~ 6 ~~DB-DCF-Solde~~ 6  
~~DL-Trésor~~ 8 ~~EMG~~ des FAP 12 DSI 4 BCP 1 JORPB 1.-- CAB/MIL 4 Province du Mono 2